



Mobilisations tous azimuts

dans les réseaux d'enseignement français à l'étranger

De nouveau, l'enseignement français à l'étranger traverse une zone de turbulences depuis ce mois de mai. Alors que le nouveau cadre juridique des personnels détachés auprès de l'opérateur public AEFÉ n'est toujours pas fixé à trois mois de la rentrée 2022, le projet présenté en mars ayant été retoqué lors du circuit ministériel, les personnels détachés directs auprès des établissements partenaires, de leur côté, découvrent par voie de presse qu'un décret publié en catimini par le gouvernement fait exploser le taux de leur cotisation à la pension civile. **Ces deux sujets d'actualité brûlante, au cœur des préoccupations des collègues à l'étranger, ne sont pas liés en tant que tels, la source du problème et les enjeux sont spécifiques pour chacun d'entre eux. Mais dans les deux cas, des décisions brutales tombent d'en haut, déstabilisent les bases sur lesquelles les différents réseaux d'enseignement français à l'étranger se sont historiquement construits, ne laissant aucune place au dialogue.** Les différents acteurs sont mis devant le fait accompli, leur expertise balayée par des décisions politiques aux conséquences néfastes pour les personnels comme pour les établissements et les différents opérateurs.

Avec le SNES et les syndicats de la FSU hors de France, les personnels rejettent cet exercice vertical du pouvoir, luttent pour défendre les fondements et les principes sur lesquels l'enseignement français à l'étranger s'est bâti, portent sans relâche leurs revendications pour **améliorer les situations administratives et financières et les droits de toutes et tous,** quel que soit leur « statut ».

À l'AEFE, le projet de nouveau cadre juridique des personnels détachés auprès de l'opérateur public a été retoqué par les différents ministères ; la nouvelle version du projet constitue une attaque sans précédent contre des dispositifs historiques. Les personnels du réseau AEFÉ se sont fortement mobilisés lors de la [grève unitaire du 19 mai](#).

Dans les établissements partenaires, le décret n° 2022-705 du 26 avril 2022 fait exploser le taux de cotisation à la pension civile pour les fonctionnaires détachés directs en contrat local auprès des établissements. Les très fortes mobilisations, initiées par le SNES et les syndicats FSU hors de France, en particulier la [grève du 24 mai dans le réseau MLF](#), viennent d'apporter un premier résultat : le [report de la mesure, annoncé au Journal officiel du 26 mai](#). Cette mesure ne sera pas plus acceptable à la rentrée 2023, nous appelons à maintenir la pression.

Un nouveau gouvernement a été nommé le 20 mai, et les élections législatives approchent. Au niveau national, [la FSU appelle à se saisir des élections législatives pour porter les revendications du monde du travail](#), afin qu'elles se traduisent en mesures législatives et réglementaires.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**